

extrait du bilan enquête préalable
AVANT-PROPOS

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 23 août 2021 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement).

<http://www.letampon.fr>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

1. SYNTHÈSE

1.1 Les enseignements clés de la concertation

Pendant la concertation, le maître d'ouvrage a pu présenter le projet et ses objectifs, mettre en œuvre un dialogue avec tous les publics, et recueillir leurs avis et contributions. Il a mis en place différents supports destinés à annoncer la concertation, ses modalités et présenter les caractéristiques du projet.

La participation du public s'est avérée importante, en quantité compte tenu du nombre de prises de parole, avis, questions posées, contributions, ainsi qu'en qualité eu égard à la teneur des avis exprimés et des contributions déposées.

L'opportunité du projet a donné lieu à l'expression de nombreux avis. Cette thématique a concentré de nombreuses divergences entre les publics défavorables au projet et ceux en faveur de ce dernier. **Les avis opposés au projet évoquent principalement son caractère artificiel dénaturant le site, ses impacts paysagers et environnementaux.**

Les avis favorables reposent sur l'apport du projet au développement du territoire des Hauts, à la création d'emplois et au développement du tourisme. Les sorties en famille et les activités ludiques pour les jeunes sont souvent évoquées, comme l'intérêt de sensibiliser le public à la conservation de la biodiversité.

Sur les aménagements les avis et propositions sont nombreux : du statut quo à la création d'un parc sur un modèle « réunionnais » qui reste à définir, en passant par l'abandon de certaines installations jugées inappropriées comme les serres ou le ballon captif et par extension les tyroliennes¹ qui avaient déjà fait l'objet d'une concertation.

Le fonctionnement du parc a donné lieu à de nombreuses questions, sa gestion n'ayant pas été explicitée dans le dossier de concertation.

Au-delà de ces visions contrastées, les débats lors des ateliers thématiques ainsi que plusieurs avis et contributions ont révélé une convergence d'idées sur l'importance à prendre en compte dans ce projet le rapport entre

l'homme, son histoire, et ses espaces de vie. Comme l'a dit un participant : « il faut remettre l'humain au cœur du projet ».

Alors que le projet de construction des tyroliennes, qui avait fait l'objet d'une concertation du public en 2019, ne faisait pas partie de la présente concertation, il a cependant souvent été évoqué et considéré par certains comme un projet générateur de nuisances et déconnecté du caractère originel de la Plaine des Cafres.